

niques, chez les vieillards, chez les artério-scléreux, chez tous ceux dont les émonctoires sont suspects de mal fonctionner. En les purgeant fréquemment, périodiquement s'il le faut, on évitera des congestions cérébrales ou autres. A plus forte raison, s'il s'agit d'engorgement du foie ou de néphrite, l'évacuation intestinale est-elle indiquée. Les gros mangeurs, les albuminuriques doivent se purger souvent.

p. *Contre-indications.* — Malgré la constipation, les purgatifs doivent être évités dans certaines circonstances. La *péritonite aiguë* ne peut guérir que par l'immobilité de l'intestin; elle commande donc l'abstention complète des purgatifs. Il en est de même dans la *pelvi-péritonite*, dans les *inflammations aiguës de l'utérus* et de *ses annexes*. Dans la *grossesse*, on devra en user avec grande discrétion, car sympathiquement les fibres utérines pourraient être amenées à se contracter en même temps que celles de l'intestin; à ce point de vue, tout les purgatifs ne sont pas également à redouter; c'est une question d'espèces à étudier. La même difficulté se pose, lorsque la vessie est en jeu; en général les purgatifs sont à éviter aux cours des *cystites* et des *prostatites*.

Enfin il n'est pas raisonnable, sauf urgence absolue, de purger une femme au moment de ses *règles* ni une *nourrice*. L'arrêt du sang menstruel, la diminution du lait ou peut-être sa disparition, pourraient en être les conséquences.

§ 2. — CLASSIFICATION DES PURGATIFS

Aucune classification n'est parfaite. La plus commode, sinon la meilleure, celle qui s'adapte le mieux à l'esprit de ce Précis, est celle qui, d'après les indications de SOULIER, les catégorise d'après le résultat obtenu. En modifiant légèrement la classification de ce maître, nous aurons :

- 1° *Eccoproptiques et laxatifs* : selles normales ou selles molles.
- 2° *Purgatifs* : selles liquides. Ils se subdivisent eux-mêmes en *purgatifs salins*, *purgatifs huileux* et *chôlagogues*.

3° *Drastiques* : selles liquides, avec produits inflammatoires, quelquefois sanguinolentes, avec coliques intenses.

Il est certain que, suivant la dose, un purgatif peut devenir laxatif ou *vice versa*. Personne ne le conteste, mais il est permis néanmoins de classer ces remèdes « d'après le mode d'action qu'on leur demande le plus ordinairement ».

A) ECCOPROTIQUES ET LAXATIFS

1° Les *graines de moutarde blanche* (*Sinapis alba*), à la dose d'une ou deux cuillères à café; les graines de *Psyllium Plantago* (*Herbe aux puces*) à la dose d'une grande cuillère; les *graines de lin*, à la dose d'une grande cuillère sont de petits corps étrangers qui gonflent dans l'eau avec laquelle on les ingère, et agissent soit comme excitants légers de la muqueuse intestinale. soit, les derniers surtout, comme émoullients.

2° Les *fruits du sureau*, les *pruneaux*, les *oranges*, les *fruits cuits* sont de bons et légers laxatifs; le sirop de *fleurs de pêcher* (une cuillère à café) est assez souvent employé dans la médecine infantile.

3° La *casse*, fruit du *Canéfrier* (*Cassia fistula*), est une longue gousse de 30 à 60 centimètres de long, cloisonnée; elle renferme dans chaque loge une pulpe noire et douce, très célèbre autrefois, oubliée aujourd'hui et laxative à la dose de 4 à 8 grammes.

6° Le *tamarin* a une pulpe d'odeur vineuse, de saveur aigrelette, laxative à la dose de 30 à 60 grammes, d'une action assez régulière, susceptible cependant de provoquer des coliques.

5° La *manne*, suc écoulé spontanément ou par incision des feuilles et de l'écorce du *Fraxinus ornus*, est une matière blanche, concrète, un peu grasse au toucher, et qui doit ses propriétés laxatives soit à la *mannite* (BUCHHEIM), soit à la résine (RABUTEAU) qu'elle contient. Des trois variétés qu'on trouve dans le commerce, *manne en larmes*, *manne en sortes* et *manne grasse*, la première est la plus pure et doit seule être prescrite.

Dans du lait chaud, dans une infusion chaude, la manne à la dose de 30 grammes pour les enfants de cinq à dix ans, de 60 grammes pour les adultes, est un purgatif doux, facile à faire

accepter. Dans les bronchites chroniques des vieillards, avec expectoration abondante, il est souvent très utile. Il faisait partie de ce remède si détestable qu'on appelait autrefois la *médecine noire* (manne, séné, sulfate de soude et rhubarbe).

On fait aussi des tablettes de manne et de mannite.

6° Le *miel commun*, le *miel de Narbonne*, sont laxatifs, ils sont peu employés seuls (30 à 60 grammes), mais peuvent servir d'excipient soit à d'autres substances laxatives (rhubarbe, tamarin, etc.), soit au contraire à des substances dont on veut éviter l'effet constipant et qu'on prescrit dans un autre but (extrait de quinquina). Le *sucre de lait*, le *petit lait* sont presque aussi laxatifs que diurétiques.

7° La *mercuriale* (*Mercurialis annua*) donne avec le miel un composé laxatif assez anodin, usité seulement en lavements.

8° Le *soufre* a déjà été étudié (t. I, p. 200).

B) PURGATIFS SALINS

Un grand nombre de sels de soude, de potasse et de magnésie, jouit de propriétés purgatives. Ce sont généralement des sulfates, des tartrates ou des nitrates, alors que les carbonates des mêmes bases sont au contraire les agents par excellence de la médication alcaline (t. I, p. 180). Tous ces purgatifs salins n'ont pas une action identique, mais analogue que l'on peut résumer ainsi : très solubles dans l'eau, d'une saveur salée, amère, désagréable, ils ne laissent pas cependant à la bouche ce goût répugnant des purgatifs huileux ; cette saveur est facilement masquée ou atténuée par des sirops ou d'autres artifices. Pris le matin à jeun, en deux ou trois doses, à un quart d'heure d'intervalle, ils amènent, presque sans coliques, des selles liquides abondantes au bout de deux heures et demie à trois heures ; leur effet est terminé au bout de cinq ou six heures, et suivi pendant quelques jours de constipation. Ils répondent bien aux indications générales des purgatifs qui ont été données plus haut, mais quelques-uns ont des propriétés spéciales qu'il importe de bien connaître.

1° **Sels de soude, sulfate de soude** (sel d'Epsom, sel admirable de GLAUBER). — Ce sel, cristallisé en longs prismes, $\text{SO}^4 \text{Na}^2 + 10 \text{H}^2\text{O}$, se donne à la dose de 15 à 40 grammes. Il convient spécialement aux *constipations opiniâtres*, aux *embarras gastriques*, aux *congestions cérébrales*. C'est le purgatif de choix dans la *dysenterie*, soit qu'on le donne à la dose de 30 grammes en une fois, soit à la dose de 4 ou 5 grammes répétée trois fois par jour (BUCHANAN). Il accentue la combustion des graisses et convient particulièrement dans l'*obésité*. Chez certains *dyspeptiques*, MANQUAT donne de 4 à 8 grammes chaque matin dans un verre d'eau à 38°, pendant plusieurs jours, et réalise ainsi une sorte de cure hydro-minérale très utile. GLÉNARD, chez les *hépatiques*, qui se réveillent chaque nuit avec du malaise, prescrit de prendre à ce moment même 7 grammes de sulfate de soude, et cela pendant plusieurs mois. Il convient aussi dans l'*ictère catarrhal*, car il favorise la sécrétion biliaire.

Comme propriétés accessoires du sulfate de soude, signalons ses propriétés *hémostatiques* : 0^{gr}, 10 à l'intérieur toutes les heures dans les hémorragies capillaires graves, traumatiques ou spontanées, même chez les hémophiliques (REVERDIX), et l'utilité des lavages avec une solution à 8 p. 1000 dans les cas de brûlures par l'*acide phénique*.

2° **Sels de potasse**. — Le *sulfate de potasse*, purgatif à la dose de 5 à 15 grammes, pourrait être toxique et ne doit pas être employé.

Le *tartrate de potasse* ou *crème de tartre*, peu soluble, donne à petites doses (2 à 4 gr.) du carbonate de potasse qui est alcalin et serait le principe actif de la cure de raisins (CARLES, t. I, p. 127) ; à la dose de 10 à 20 grammes, il devient purgatif. Ses propriétés alcalines et diurétiques le font rechercher dans les maladies de cœur, soit seul, soit associé à d'autres purgatifs.

Le *tartrate double de potasse* et de soude (sel de SEIGNETTE) purge à la dose de 15 à 20 grammes ; il est peu employé.

3° **Sels de magnésie**. — A. SULFATE DE MAGNÉSIE. — Ce sel de magnésie qui est toxique en injections veineuses (JOLYET), est

un purgatif qui répond bien aux indications générales de ces remèdes, mais s'adapte moins bien aux indications plus spécialisées du sulfate de soude (dysenterie, obésité, etc.). Dose. 20 à 60 grammes.

Dans l'*albuminurie* et la *grossesse*, WRIGHT recommande d'abord une large purgation au sulfate de magnésie; puis des doses moindres, de manière à obtenir deux selles par jour jusqu'au moment de l'accouchement.

B. CITRATE DE MAGNÉSIE. — Le citrate de magnésie, moins amer que les précédents, se prescrit volontiers avec des limonades ou des eaux gazeuses, ou des sirops acidulés; il n'a pas d'indications spéciales.

Doses : 55 grammes chez l'homme, 45 grammes chez la femme.

C. MAGNÉSIE CALCINÉE (OXYDE DE MAGNÉSIUM) et CARBONATE DE MAGNÉSIE (MAGNÉSIE BLANCHE). — Ce dernier sel, décomposé par le suc gastrique, dégage de l'acide carbonique, et semble se comporter ensuite comme la magnésie, dont l'action serait la suivante : d'abord combinaison avec l'HCl de l'estomac et formation de chlorure de magnésium, principe actif des eaux de *Châtel-Guyon*; ultérieurement et surtout dans l'intestin, absorption de CO², formation de bicarbonate de magnésie, à action également purgative. Ces transformations sont lentes : de là, l'effet tardif de ces médicaments, qui ne provoquent de selles qu'au bout de dix heures en moyenne; elles sont incomplètes, de là l'absorption d'une partie de ces substances, ou leur élimination avec les selles sous forme de grumeaux blancs, ou la constitution de gros calculs magnésiens chez les malades qui en prennent trop souvent.

Outre leur action légèrement laxative, ces composés magnésiens sont des absorbants utiles dans les dyspepsies intestinales flatulentes et des contrepoisons précieux de l'arsenic et des acides; la magnésie est préférable dans ces cas au carbonate de magnésie.

Doses : Comme absorbant : 2 à 4 grammes; comme purgatif : 5 à 10 grammes. Ces composés insolubles doivent être pris en cachets ou simplement délayés dans l'eau ou le lait.

4° Eaux minérales purgatives. — Un grand nombre de sources contiennent en solution du sulfate de magnésie ou du sulfate de soude, à dose purgative.

Montmirail (France); *Epsom* (Angleterre); *Birmenstorff* (Suisse); *Seidschütz*, *Sedlitz* et *Pullna* (Bohême), sont surtout riches en sulfate de magnésie.

Rubinat (Espagne), *Carlsbad*, *Marienbad*, *Franzensbad* (Bohême), sont plutôt riches en sulfate de soude.

Hunyadijanos renferme également les deux sels.

Ces eaux n'ont pas d'autres propriétés que celles de leurs sels purgatifs. Quant à *Châtel-Guyon* (Puy-de-Dôme), si sa teneur particulière en chlorure de magnésium lui assure quelques effets laxatifs, elle agit surtout sur la nutrition générale et a une véritable spécialité, pour les entérites muco-membraneuses.

C) PURGATIFS HUILEUX

Les huiles alimentaires sont laxatives; les personnes qui font un usage régulier de plats à l'huile trouvent dans cette habitude un remède à la constipation. C'est sans doute à la facilité toute mécanique avec laquelle elles glissent le long des muqueuses, que les huiles doivent en partie cette propriété. Mais leur action est en réalité plus complexe.

1° Huile d'olive. — Une cuillerée à bouche d'huile d'olive prise chaque matin à jeun, facilite les selles chez les gens constipés.

A hautes doses, cette même huile purge énergiquement. Ses heureux effets dans la *colique hépatique* ont été d'abord connus dans l'Amérique du Nord, puis vulgarisés en France par WILLEMIX, CHAUFFARD et DUPRÉ. Pendant la colique même, le malade doit ingérer directement ou par le tube de FAUCHER, 400 grammes d'huile d'olive, ou tout au moins un grand verre, rester ensuite couché sur le côté droit pendant trois heures. Quelquefois, le malade a des nausées; en général, les douleurs hépatiques se calment assez vite; puis, au bout de trois heures environ ou plus tardivement, le malade a comme une débâcle intestinale. Il rend

des matières fécales, des quantités considérables de petits blocs graisseux, résultant de la coagulation et de la transformation de l'huile; et souvent, au milieu de ces masses figées, on trouve un ou plusieurs calculs biliaires.

Le mécanisme qui aboutit à ces résultats a vainement exercé la sagacité des chercheurs; il n'y a pas reflux de l'huile par l'ampoule de Vater, c'est tout ce que l'on sait.

Un grand verre d'huile par jour amènerait rapidement la sédation des douleurs de la colique saturnine; et même la colique néphrétique pourrait être traitée comme la colique hépatique.

2° Huile de ricin. — Les graines du ricin, *ricinus communis* (Euphorbiacées) donnent une huile, huile de *palma Christi*, huile de ricin (*castor oil* des Anglais), qui contient un principe irritant pour l'intestin, l'acide ricinique ou ricinoléique. Elles sont ou peuvent être toxiques. L'huile, tirée à froid, est simplement purgative. D'une couleur jaune pâle, d'une saveur nauséuse, elle est assez facilement acceptée par les tout petits enfants qui la prennent presque sans s'en douter, soit pure, soit mêlée à leurs aliments. Mais à l'âge de deux ans, ils la repoussent, et on doit alors leur en masquer le goût par diverses associations (jus d'orange, bière mousseuse, l'huile se plaçant entre la bière et la mousse, etc.) ou on la leur présente sous forme d'émulsions aromatisées (ricinol, ricinoléine, etc.). Pour les adultes, le meilleur procédé est celui des capsules.

L'huile de ricin est le purgatif évacuateur par excellence, il est rare qu'il provoque des coliques, il n'irrite pas l'intestin et ne le congestionne pas. C'est à elle qu'on doit recourir de préférence en cas de constipation opiniâtre au cours d'une grossesse ou après l'accouchement.

Doses : Chez un enfant de moins de deux ans, 3 à 4 grammes (une cuillerée à café); chez un enfant de cinq ans, 10 grammes; chez un adulte, 30 grammes suffisent le plus habituellement. Dans les cas d'engorgement stercoral du cæcum, l'alternance de demi-heure en demi-heure d'une cuillerée à café d'huile et d'une pilule de belladone pendant une journée donne d'excellents résultats. L'huile de ricin peut aussi être donnée une heure après

une légère dose de calomel (0^{gr},05) pour compléter l'action anthelmintique de ce sel.

D) PURGATIFS CHOLAGOGUES

Le calomel étant mis à part en raison de sa nature minérale et de ses actions particulières, on rencontre dans la grande classe des purgatifs un groupe qui semble bien près de former une famille thérapeutique, soit que l'on considère ses propriétés physiologiques, soit que l'on considère ses propriétés chimiques. En se perfectionnant, l'analyse chimique et l'analyse clinique y ajouteront ou en retrancheront peut-être quelques espèces, mais elles arriveront sûrement à mieux saisir les affinités des divers éléments de ce groupe, et par suite à le constituer plus solidement.

Le *séné*, la *rhubarbe*, l'*aloès*, l'*écorce de bourdaine*, la *podophylle*, le *nerprun*, l'*évonimine*, la *casarca sagrada* sont tous des végétaux de nature et d'origine très différentes, mais remarquables par leur action purgative, par l'augmentation de la sécrétion biliaire, augmentation constatée aussi bien en clinique que dans les laboratoires de physiologie; presque tous, sinon tous, renferment de l'*acide cathartique*, soit un corps dérivé du précédent : l'oxyméthylantraquinone, et en outre un assez grand nombre de glycosides et de résines qui irritent légèrement l'intestin (KUBLY, BUCHHEIM, TSCHIRCH, etc.).

Sans être identiques, les effets produits par chacune de ces plantes, sont assez comparables entre eux : action lente, demandant de six à douze heures pour produire les évacuations; irritation légère de l'intestin amenant par exception, par intolérance individuelle surtout, des coliques quelquefois intenses; selles molles toujours mêlées d'une forte proportion de bile; constipation consécutive assez fréquente; mais, en revanche, peu d'accoutumance, ce qui permet aux malades d'en prolonger longtemps l'emploi.

Ces propriétés remarquables ont fait de tout temps rechercher ces purgatifs dans le traitement de la constipation chronique. Outre leur effet véritablement utile, ils ont encore l'avantage de

pouvoir être pris le soir, soit au moment même du coucher, soit en dinant, et de donner une ou deux selles presque normales le lendemain matin ; on peut d'ailleurs aussi les prendre le matin au premier repas. Mais dans aucun cas le constipé n'est obligé d'interrompre ses habitudes, et peut continuer à vaquer à ses occupations. Aussi ces substances ont-elles un vrai succès auprès des malades pour qui la régularité des gardes-robres est une obsession et qui préfèrent l'usage et même l'abus des purgatifs à l'observation ennuyeuse des règles austères de l'hygiène. Ils ne guérissent pas leur constipation, en ce sens que le jour où ils oublient leur remède, ils sont plus constipés que jamais, mais ils en éludent quotidiennement les conséquences, ce qui est d'ailleurs préférable à la pure expectation.

La forme pilulaire est une de celles qui convient le mieux, non à tous, mais à plusieurs de ces remèdes : car les glycosides, et en particulier l'oxyméthylanthraquinone devant se dégager lentement dans l'intestin, il est bon de les soustraire le plus complètement possible à l'action fâcheuse pour eux de l'acidité gastrique.

1° Aloès. — L'aloès est le suc épaissi des feuilles charnues de plusieurs espèces du genre *Aloe*. L'aloès du *Cap* est le meilleur ; l'aloès des *Barbades*, l'aloès *Socotrin* ne doivent pas être prescrits.

C'est une masse dure, translucide, d'aspect vitreux. Son action est très lente (10 à 12 heures) ; elle ne s'exerce qu'en présence de la bile, aussi n'agit-il pas dans l'ictère par rétention, à moins qu'on ne l'associe à du fiel de bœuf ou à du suc hépatique. Il congestionne fortement le réseau hémorroïdaire. En dehors de son action purgative, il est particulièrement indiqué comme *excitant des fonctions de l'estomac*, pour ramener le flux hémorroïdal ou menstruel et par conséquent pour dériver le sang dans les congestions cérébrales ou pulmonaires. On l'évitera chez les femmes enceintes, chez les femmes trop abondamment réglées, chez les hémorroïdaires, les urinaires, les dysentériques.

Doses : 1° Comme stomachique : teinture d'aloès composée, 10 à 40 grammes.

2° Comme purgatif : 0^{gr},20 à 0^{gr},40 en pilules de 0^{gr},10.

L'aloès entre dans la composition d'une foule de formules

anciennes : *pilules écossaises*, *grains de santé de Franck*, *pilules ante cibum*, etc.

2° Rhubarbe. — La rhubarbe est la racine de plusieurs espèces du genre *Rheum* (Polygonées), ce sont des blocs ligneux, de couleur jaune, d'odeur nauséuse, de saveur amère. Les *rhubarbes de Chine* et de *Moscovie* sont supérieures aux rhubarbes de nos pays.

Ce remède augmente l'appétit tout en purgeant légèrement ; on l'a qualifié de toni-purgatif. Il convient aux sujets faibles, convalescents, et chez lesquels on redoute l'effet spoliateur d'un purgatif énergique. Ses effets sont un peu plus rapides que ceux de l'aloès.

Doses :

1° Poudre ; *a. Comme stomachique* : 0^{gr},12 à 0^{gr},50 au moment des repas. On peut l'associer à de la magnésie ou à du fer, lorsqu'on redoute l'effet constipant de ce dernier ; on peut en prolonger très longtemps l'usage. — *b. Comme purgatif* : 2 à 4 grammes dans du pain azyme.

2° On prescrit aussi sirop, teinture, vin de rhubarbe.

3° Pour avoir un effet purgatif léger, quelques personnes se contentent de mâcher pendant un quart d'heure un petit cube de rhubarbe gros comme un dé à jouer et d'avaler la salive.

3° Nerprun. — Avec les baies du Nerprun, *Rhamnus catharticus*, on prépare un sirop qui n'a guère d'autre usage que d'être associé habituellement à l'eau-de-vie allemande et qui est par lui-même légèrement purgatif.

4° Cascara sagrada. — Mais le *Rhamnus Purshiana* donne une écorce, *écorce sacrée*, *cascara sagrada*, qui est devenue depuis quelques années un purgatif à la mode. On y trouve un corps cristallisé, la *cascarine* ; et peut-être y existe-t-il aussi de la *franguline*, ce principe de l'écorce de bourdaine d'où dérive le dioxyanthraquinone (SOLIER).

La cascara sagrada à dose moyenne (0^{gr},50) donne des selles molles ; à dose élevée, 4 à 8 grammes, elle agirait comme dras-

tique. Les Américains prescrivent volontiers l'extrait fluide, XXX à XL gouttes par jour, en deux ou trois fois. On peut en prolonger très longtemps l'usage.

5° Podophyllin. — C'est une poudre jaunâtre, amorphe, résineuse, retirée de l'extrait alcoolique du rhizome du *Podophyllum peltatum*. On n'y a point trouvé d'oxyméthylanthraquinone, mais une substance non azotée, comme les glycosides, la *podophyllotoxine*.

Puissant cholagogue, mais toxique à hautes doses, le podophyllin convient aux constipations paralytiques (paraplégie, neurasthénie), il donne quelquefois des coliques. Pour atténuer ses effets irritants, Trousseau y associait souvent de la belladone.

Dose : 0^{sr}, 01 à 0^{sr}, 03 en une pilule à prendre le soir.

6° Évonymine. — L'*Evonymus atropurpureus* ou *fusain* est une plante d'ornement, d'où l'on retire un produit résineux : l'*évonymine*, qui est purgative.

L'action cholagogue de celle-ci a été mise en lumière par FÉLIZET, sur une femme opérée de cholécystotomie : l'émission de bile par le trajet fistuleux augmentait de 200 grammes par jour quand elle prenait ce remède. Il est indiqué chez les *constipés* et chez les gens à *gros foie*, chez lesquels la congestion chronique de cet organe s'accompagne souvent d'une insuffisance de la sécrétion biliaire.

Dose : 0^{sr}, 05 à 0^{sr}, 15 en pilules de 5 centigrammes.

7° Séné. — Quoique riche en acide cathartique, le séné se distingue nettement des autres cholagogues, peut-être à cause de cette richesse même, peut-être parce qu'il contient plusieurs autres glycosides mal connus : *sennapicrine*, *sennacrol*, etc. On utilise les *feuilles* du séné (*légumineuse* du genre *Cassia*) et les fruits, gousses aplaties, improprement nommées *follicules*.

Le séné donne facilement des coliques, qui souvent persistent plusieurs jours; il excite vivement la contraction des fibres lisses de l'intestin et des organes pelviens (vessie, utérus), d'où

son action emménagogue et abortive. Ces effets seraient en partie évités si on faisait préalablement macérer les follicules dans l'alcool (DUJARDIN-BEAUMETZ). C'est le type des purgatifs dépurateurs, il contribue certainement à la guérison des dermatoses.

Préparations et doses. — Il ne se prête pas comme les purgatifs précédents à la forme pilulaire; mais entre dans la composition de la plupart des *tisanes* et *thés purgatifs*.

1° Tisane de HARDY :

Eau bouillante	1 litre.
Séné	} à 8 gr.
Pensées sauvages	

Infuser pendant une heure, sucrer au miel, prendre un grand verre à jeun.

2° Lavement purgatif du Codex, avec séné 15 grammes et sulfate de soude 10 grammes.

3° Le séné peut être associé à la plupart des purgatifs.

8° Calomel. — A la suite des purgatifs cholagogues, il est impossible de ne pas dire un mot du calomel. Il a déjà été étudié au point de vue de ses propriétés antiseptiques, antisyphilitiques et diurétiques (t. I, p. 319 et 346). Il faut se borner ici à rappeler ses propriétés cholagogues¹ et purgatives. A ce titre, il peut être prescrit dans les *constipations opiniâtres*, spécialement au cours des *méningites* ou des *gousses cérébrales*, dans les constipations avec *hypertrophie du foie* et infection d'origine intestinale, dans la *fièvre typhoïde* avec *constipation*, etc.

Dose purgative : a. Chez l'enfant de moins d'un an, 0^{sr}, 01 à 0^{sr}, 03.

b. — de un à deux ans, 0^{sr}, 03 à 0^{sr}, 05.

c. — à partir de deux ans, 0^{sr}, 10 à 0^{sr}, 30.

d. Chez l'adulte, la dose très variable peut aller de 0^{sr}, 30 à 1 gramme. L'action purgative très énergique

¹ Doyon et Dufourt affirment au contraire que le calomel diminue la quantité de bile.

de ce chlorure entraîne avec les selles une partie du remède qui n'a pas le temps d'agir. Rappelons que le sel commun, les cyanures (amandes amères) et les iodures sont incompatibles avec le calomel en raison des combinaisons toxiques qui pourraient se produire.

E) PURGATIFS DRASTIQUES

Le groupe des drastiques est caractérisé par l'action très énergique des agents qui le constituent, par la localisation de leur action plus particulièrement sur les parties inférieures du tube digestif, par l'inflammation intestinale qu'ils provoquent, par l'abondance des selles qu'ils déterminent. Ces selles, en général très liquides, quelquefois sanguinolentes, sont en effet la manifestation d'une entérite très caractérisée et se reproduisent souvent le lendemain ou le surlendemain de l'ingestion du purgatif. L'hygiène alimentaire doit être très surveillée, en raison même de cette inflammation de la muqueuse, quand on fait usage des drastiques.

Une partie des drastiques se rattache à la classe des cholagogues par le trait suivant : ils contiennent des principes chimiques : *convolvuline*, *jalapine*, etc., qui à l'exemple de l'oxyméthylantraquinone et de l'acide cathartique, n'agissent que dans l'intestin et en milieu alcalin, mélangés avec la bile et le suc pancréatique.

Les constipations très opiniâtres, comme il en existe par exemple dans le cas de certaines tumeurs cérébrales, réclament l'emploi des drastiques. Mais leur indication vraie, ce sont les *hydropisies d'origine cardiaque*. Le flux de liquide qu'ils provoquent est presque aussi utile que la diurèse que déterminent d'autres remèdes ; ils ont en outre l'avantage de préparer le malade à l'action de la digitale. Associés à ce remède et à un diurétique comme la scille et donnés à dose modérée, ils peuvent être prescrits plusieurs jours consécutifs et amener de véritables résurrections (voy. Pilules de BOUCHARDAT, p. 150) ; à dose franchement purgative, il serait imprudent de recourir trop souvent à leur emploi. Celui-ci est du reste contre-indiqué

toutes les fois qu'il y a un état inflammatoire, si léger soit-il, du tube digestif, comme aussi dans les cas de grossesse, de lésions utéro-ovariennes ou de cystite.

1° Jalap. — Le jalap (*mirabilis jalapa*) est la racine de l'*Exogonium purga* ou *Convolvulus jalapa*, plante du Mexique ; ce sont de gros tubercules, d'aspect ligneux, que l'on réduit en poudre, et d'où l'on a extrait deux résines, la *convolvuline* et la *jalapine* plus actives que la racine elle-même.

Les doses de 0^{gr},50 de *poudre de jalap* purgent légèrement ; 1 à 2 grammes donnent des effets réellement drastiques avec coliques et ténésme ; 4 grammes causent une entérite cholérique grave.

La *résine de jalap*, moins usitée, se prescrit à des doses quatre fois moins fortes, en pilules comme la poudre elle-même.

2° Scammonée, turbith végétal. — La famille des convolvulacées donne à la matière médicale deux autres plantes drastiques : la *scammonée* et le *turbith végétal*, sans parler d'autres, moins usitées.

La *scammonée* (*Convolvulus scammonia*) est une plante d'Orient ; le même nom désigne aussi la gomme résine qui s'écoule de la racine. La *scammonée* la plus recherchée est celle d'Alep ; elle contient la *scammonine*, résine analogue à la *jalapine*.

Le *turbith végétal* (*Ipomœa turpethum*) contient la *turpethine*, analogue aussi à ce glycoside.

Doses :

1° *Poudre de scammonée* : 0^{gr},30 à 1 gramme en pilules ou en cachets ;

2° *Résine de scammonée* : 0^{gr},10 à 0^{gr},50 en potion ou dans du lait ;

3° *Poudre de turbith végétal* : 0^{gr},25 à 1 gramme.

Ce dernier s'emploie rarement seul, mais il fait partie de la formule composée, si souvent employée sous le nom d'*eau-de-vie allemande*.

4° *Eau-de-vie allemande* ou *teinture de jalap composée* :

Racine de jalap	80
— de turbitb	10
Scammonée d'Alep	20
Alcool à 60°	960

De 5 à 20 grammes, associés à du sirop de nerprun, dans du thé ou du café sucré.

La médecine LEROY est composée des mêmes éléments en proportion différente et avec adjonction de séné.

3° Cucurbitacées. — Cette famille fournit trois drastiques : la *coloquinte*, la *bryone* et l'*élatérium*.

A. COLOQUINTE. — La coloquinte est la pulpe du fruit du *Cucumis colocynthis*, d'où l'on extrait la *colocynthine* et la *citrulline*. C'est un purgatif des plus violents. De 0^{gr},06 à 0^{gr},20, elle donne des selles abondantes et liquides ; au delà, elle provoque des coliques violentes ; à 2^{gr},50 ou 3 grammes, une entérite cholérique, des crampes et même la mort. En outre elle serait abortive et emménagogue et aurait quelquefois déterminé de la cystite et de la néphrite. La colocynthine à la dose de 0^{gr},01, en injection hypodermique, aurait des effets purgatifs.

B. BRYONE. — La bryone (*Bryonia alba*) renferme dans sa racine, seule partie utilisée, un principe actif, la *bryonine*. La poudre de cette racine, agent purgatif moins énergique que la coloquinte, est à la fois vomitive et purgative, peut être abortive et toxique à forte dose.

Ce remède est très souvent employé par les homéopathes dans les maladies aiguës des voies respiratoires. HUCHARD le recommande dans le traitement de la coqueluche ; PETRESKO le dit hémostatique.

Dose : Poudre de racine, 0^{gr},25 à 1 gramme.

C. ELATERIUM. — L'*élatérium* est le suc du fruit du concombre sauvage. Il agit comme les substances précédentes ; on peut donner de 0^{gr},05 à 0^{gr},10 d'extrait d'*élatérium* avec féculé (*formule française*).

Comme pour les poudres provenant des convolvulacées, l'effet

purgatif de ces produits des cucurbitacées ne semble pouvoir se manifester qu'en présence de la bile. D'une action très variable, infidèles, facilement toxiques, ces médicaments sont rarement prescrits, et cela avec raison.

4° Huile de croton. — Les semences du *Croton tiglium* (Euphorbiacées), graines de Tilly ou *petits pignons d'Inde*, donnent par expression une huile jaune brunâtre, nauséabonde, renfermant un acide extrêmement irritant, l'*acide crotonique* ou *crotoninique*.

Appliquée sur la peau, l'huile de croton détermine toujours, mais avec lenteur, une éruption de vésicules plus ou moins confluentes, mais qui, le plus souvent, guérissent sans cicatrice.

A l'intérieur, elle est fortement purgative et provoque des selles aqueuses, abondantes, avec contractions très énergiques de l'intestin. Elle excite d'ailleurs tout le tractus digestif et laisse une saveur âcre à la gorge, une sensation de brûlure à l'estomac, des coliques, de la cuisson anale.

Elle n'est guère utilisée, à cause de la violence de ses effets, que chez les *aliénés* auxquels on peut la faire prendre à leur insu ou dans la *colique saturnine*.

Dose : Une ou deux gouttes au plus, dans du bouillon, dans de l'huile de ricin, pour en augmenter les effets, ou dans une pilule de mie de pain.

5° Autres drastiques. — La liste des drastiques serait longue si on voulait les étudier tous ; elle serait même interminable. Donnons seulement les noms de la *gomme gutte*, de plus en plus abandonnée, quoiqu'elle fasse partie des pilules d'ANDERSON ; de l'*épuration* (*Euphorbia lathyris*) ; du *jatropha curcas* ; de l'*ellébore noire*, etc.

ARTICLE VII

ANTISEPSIE INTESTINALE ET ANTICATHARTIQUES

Le milieu stomacal est normalement aseptique ou même antiseptique, mais il n'en est pas de même du milieu intestinal,